



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20190326-2019\_029-DE

**N°2019/029**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT  
ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉALISATION D'UN  
ATLAS ZONES HUMIDES**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 18 mars 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019**

**Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

\* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/029

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT  
ET À L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉALISATION D'UN  
ATLAS ZONES HUMIDES**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

**Vu** le Règlement d'intervention annexé au Budget Primitif du Budget Principal 2019 du Département de la Gironde, voté le 17 décembre 2018,

**Vu** le XI<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2019 – 2024,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 la compétence de gestion des bassins versants du territoire, devenue compétence GEMAPI depuis la délibération du 2 avril 2016. Le service environnement assure une mission de suivi et connaissance des milieux en vue de la politique d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Une étude Atlas Zones Humides est proposée dans le cadre des interventions à réaliser en 2019. Le coût estimatif du projet est de 240 000€ TTC.

Le Département déploie des aides aux collectivités qui permettraient de financer le projet. L'étude pourrait être subventionnée par le biais du dispositif d'aide aux études inventaire « Atlas zones humides ». Le montant de l'aide est plafonné à 30 %, auquel le Département déduit le coefficient départemental de solidarité (CDS).

Pour la CCM, le CDS est de 0,86. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 51 600 € au titre du projet.

De la même manière, la CCM pourra solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui, dans son 11<sup>ème</sup> plan alloue des financements pour les études visant à identifier et préserver les zones humides. Le montant de l'aide est plafonné à 50 %. Ainsi, la collectivité pourrait percevoir une subvention maximum de 100 000 € au titre du projet.

	Coût du projet HT	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Atlas Zones Humides	200 000€	30 %	51 600€	Département 33
		50 %	100 000€	Agence de l'Eau
		20 %	40 000€	CCM

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président à solliciter le Département et l'Agence de l'Eau pour subventionner le projet d'Atlas zones humides,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*